Théâtre St-Bruno Players

Procès-verbal de la Réunion spéciale du Conseil d'administration tenue le jeudi 24 septembre à 13h30 avec zoom.

Présences: Claire-Andrée Lavoie, Francine Cormier, Claude Poitras, William Gubbe, Bernard Belzile, Dave Maynard, John Cochrane et Jocelyne Miller. Bernard Belzile quitte à 14h40 (panne)

1. Ouverture de la rencontre et vérification du quorum : début à 13h31 le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour :

CA-20200924-01 Il est proposé par Claude Poitras et appuyé par Bernard Belzile d'accepter l'ordre du jour en ajoutant à varia 12.1 assurance, 12.2 réponse au versant, 12.3 politique de la ville 12.4 extension de l'adhésion Accepté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du CA du 16 juillet 2020

CA-20200924-02 Il est proposé par Francine Cormier et appuyé par Claude Poitras , d'accepter le procès-verbal de la réunion du CA du 16 juillet 2020 en modifiant le point 7 : ''suite à une discussion, la pièce sera reportée et non que la suggestion sera retirée''. Accepté à l'unanimité.

4. Suivi :

4.1 site web : Bernard Belzile, Dave Maynard et Jocelyne Belley se sont rencontrés**.** Dave Maynard nous présente ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Un gros travail a été fait pour la section anglophone et Jocelyne Belley travaillera avec lui pour la présentation de la section francophone. Il nous enverra le lien. Les membres s'expriment de façon très positive sur cette présentation, nous trouvons que c'est un très beau travail, intéressant et on félicite Dave Maynard.

4.2 projet automne : Les anglophones présenteront 3 pièces (octobre, novembre et une pour Noël. La première présentation se fera sans images mais les deux qui suivront auront un élément de vidéo. Dave Maynard s'offre pour aider les francophones avec cette technologie. Il recommande des pièces de 30 minutes ou moins pour garder l'intérêt des spectateurs.

Bernard, et le comité artistique ont fait un sondage du côté des francophones et il n'y a pas beaucoup d'intérêt. Certains sont prêts à s'impliquer mais n'ont pas de projet particulier. On note un Intérêt pour des lectures mais personne pour les organiser. Donc rien de prévu pour l'automne. On veut terminer les formations, mais on doit voir avec le formateur et la possibilité d'avoir une salle. Alain Doris doit contacter le formateur et John Cochrane doit vérifier les possibilités de salle plus grande. Il est suggéré de faire une réunion avec zoom pour tous pour inciter les membres à s'impliquer.

4.3 publicité présentations virtuelles : La vente des commandites au début des présentations est commencée mais il n'y a pas de commandites jusqu'à maintenant. Les demandes se poursuivent.

5. Changement de logo : En changeant le site WEB de la troupe, il pourrait être intéressant de changer notre logo afin de le rendre plus actuel et dynamique. Dave Maynard sera responsable de lancer le concours.

CA-20200924-03

Il est proposé par Bernard Belzile et appuyé par Dave Maynard de lancer un concours pour changer notre logo. Le Conseil d'administration sera juge du gagnant.

Accepté à l'unanimité

6. Règlement déconfinement à mettre dans le procès-verbal : Afin de respecter les règles de sécurité de la santé publique et de protéger le CA de toute poursuite, une déclaration sera signée par les membres qui se rencontraient au nom du TSBP. Claire-Andrée préparera les documents et verra à en faire le suivi. (document joint, à revoir au suivi de la prochaine réunion)

CA-20200924-04

Il est proposé par Claude Poitras et appuyé par Claire-Andrée Lavoie de faire signer le document joint par les personnes qui se rencontreront physiquement dans le cadre d'une activité du TSBP, de prévoir une feuille de présence avec numéros de téléphone et de publier les procédures de nettoyage.

Accepté à l'unanimité.

7. Demande achat de visières, masques, désinfectants et lingette :

CA-20200924-05

Il est proposé par Claude Poitras et appuyé par Dave Maynard d'acheter une dizaine de visière, une boîte de masque, du désinfectant et des lingettes en vue d'une prochaine rencontre physique.

Accepté à l'unanimité.

8. Projet pièce pour enfants refaire une demande à la Caisse Populaire pour octobre 2020 :

CA-20200924-06

Il est proposé par Claire-Andrée Lavoie et appuyé par Claude Poitras de faire une demande à la Caisse Populaire pour financer la pièce des enfants qui serait présentée à l'automne 2021.

Accepté à l'unanimité

9. Ménage à faire dans les accessoires: Claire-Andrée fera le ménage et l'inventaire des accessoires avec Patricia Darlington en respectant les règles sanitaires. Claude changera le code du cadenas au Centre Communautaire.

10. Assemblée générale, (décembre 2020, Zoom ou août 2021 :

CA-20200924-07

Il est proposé par John Cochrane et appuyé par Francine Cormier de faire une réunion générale zoom au début du mois de décembre. Un vote électronique sera organisé pour le 15 novembre pour les postes au CA. L'appel aux candidats sera pour le 31 octobre. On propose de demander à Jean Larose d'agir comme président d'élection. La réunion générale aura lieu le 7 décembre à 19h30.

Accepté à l'unanimité

Claire-Andrée fera l'ordre du jour et contactera Jean Larose et John enverra la procédure ainsi que l'invitation aux membres.

11. Acceptation des états financiers :

CA-20200924-08

Il est proposé par John Cochrane et appuyé par Jocelyne Miller d'accepter provisoirement les états financiers. John Cochrane nous enverra le rapport final et l'acceptation officielle se fera par courriel.

Accepté à l'unanimité

12. Varia :

12.1 Assurance : L'assurance a été renouvelée

12.2 Réponse au Versant : en réponse au sondage, on leur dira que leur journal est important pour garder notre public informé sur nos activités.

12.3 Politique de la ville : Claire-Andrée nous a envoyé les règles de la ville pour ses organismes. (à lire)

12.4 Extension des adhésions :

CA-20200924-08 Il est proposé par John Cochrane et appuyé par Francine Cormier de poursuivre l'adhésion des membres jusqu'au 30 juin 2021. Accepté à l'unanimité

13. Date de la prochaine rencontre : 16 novembre, 13h30, avec ZOOM

14. Fin de la rencontre : 16h14

_____ _____

Jocelyne Miller secrétaire Claire-Andrée Lavoie présidente

ANNEXE

NOUVEAU RÈGLEMENTS ET GUIDE DE DÉCONFINEMENT COVID-19

THÉÂTRE ST-BRUNO PLAYERS, CENTRE MARCEL DULUDE, ÉCOLE MONTARVILLE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE.

Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 est informée de son obligation de cesser sa participation à des activités de production audiovisuelle jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de les reprendre dans le respect des normes sanitaires établies ;

Les producteurs, les travailleurs ou les artistes qui reçoivent un résultat positif à la COVID-19 après avoir fréquenté un ou des lieux de production audiovisuelle doivent en aviser les responsables selon les consignes reçues de la Direction générale de la santé publique ;

Toute personne qui commence à ressentir des symptômes sur les lieux de travail doit être isolée dans un local ou un autre lieu à l'écart des autres et porter un masque de procédure. La personne symptomatique et toutes les personnes ayant été en contact étroit avec cette dernière doivent appeler au 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes de la Direction générale de la santé publique ;

Important d'avoir une personne responsable pour le contrôle en cas de contagion : Questionnaires à faire signés par chaque membre lors de chaque rencontre en personne.

Le CA devrait tout simplement mentionner que les exigences de ce texte du gouvernement, ainsi que toutes les modifications et mises à jour qui pourraient suivre, l'obligation d'être appliquées en tout temps.

La nécessité de signer un document de déclaration de santé doit se faire si les assurances le juge à propos.

Général

1 : Affiches installées rappelant hygiène des mains, étiquette respiratoire et de la distanciation.

2 : Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 à l'obligation de cesser sa participation.

3 : Garder 2 mètres en tout temps entre travailleurs ou artistes.

4 : Évitée poignées de main et des accolades

5 : Apporter votre gourde identifier.

6 : Nous allons fournir les masques, lunettes et visières pour les travailleurs et artistes à moins de 2 mètres.

7 : Barrière physique ou visière entre différent poste de travail (guichets caisse, vestiaire, régis de plateau, son et éclairage).

Billetterie Accueil

1 : Affiches installées rappelant hygiène des mains, étiquette respiratoire et de la distanciation.

2 : Modifier horaire et ajout de personnels des entrées et sorties en salle pour les spectateurs.

3 : Faire un sens de circulation unique pour éviter que les personnes se croisent.

4 : Marquage par terre pour caisse, vestiaire et toilettes.

5 : Barrière physique ou visière, masque et doit laver fréquemment ses mains et mettre des gants.

Pratiques

1 : Affiches installées rappelant hygiène des mains, étiquette respiratoire et de la distanciation.

2 : distance de 2 mètres, visière et masque jusqu'au menton si moins de 2 mètres

3 : Contact physique à éviter.

4 : Nettoyer les tables et chaise avant et après les accessoires après chaque utilisation.

5 : Le théâtre va fournir le nettoyant et gel pour les mains pour chaque pratique.

6 : Circulation et les interactions entre personnes sont limitées.

Présentations

1 : Limiter le nombre d'équipements, objets ou d'accessoires. Les accessoires, les équipements doivent être nettoyés et désinfectés avant et après utilisation

2 : Barrière physique ou visière entre différent poste de travail (guichets caisse, vestiaire, régis de plateau, son et éclairage).

3 : Réduire le nombre de travailleurs pour déplacer les objets.

4 : Les micros, les oreillettes, l'équipement technique ou les instruments de musique partagés sont désinfectés après chaque utilisation.

5 : Les travailleurs et les artistes qui doivent manipuler les décors, des équipements des objets ou des accessoires doivent se laver fréquemment les mains.

6 : Pour la table des comédiens fournir des portions individuelles. (Boîtes à lunch)

7 : Chaque personne qui a une visière ou barrière physique doit le nettoyer avant et après utilisation.

Loges

1 : Limiter le nombre de personnes dans les loges.

2 : Nettoyer son espace après chaque utilisation.

3 : Mouchoir usage unique.

4 : Chaque comédien utilise ses propres produits de maquillage.

Mesure pour les costumes

1 : Vêtements neuf doit être lavés ou laissés de côté 3 heures avant l'essayage.

2 : Essayages se font dans des espaces isolés et le plus petit nombre de personne.

3 : Les Vêtements ou les costumes qui on été essayés sont lavés à l'eau ou passés à la vapeur ou laissés de côté pour 3 heures.

4 : Les couturiers, les costumiers et les artistes qui doivent manipuler les vêtements doivent se laver fréquemment les mains.

5 : Les masques , visières et lunettes sont fournis au personnel pour moins de 2 mètres.

6 : Les vêtements ou costumes doivent être gardés dans des housses de plastiques identifier.

7 : La responsable des costumes reprend tout les vêtements dans un plastic à la fin des présentations pour le nettoyage à sec.

Atelier Centre Communautaire

1 : Affiches installées rappelant hygiène des mains, étiquette respiratoire et de la distanciation.

2 : Nombres de personnes limité.

3 : Nettoyage des outils après utilisation.

4 : Porter des gants pour faire les recherches et le transport.

5 : Le théâtre va fournir les masques, le nettoyant désinfectant, lingettes et gel pour les mains.

REMPLIR LE QUESTIONNAIRE SUIVANT EN RÉPONDANTPAR UN X OUI OU NON AUX 4 QUESTIONS

Question 1 : avez-vous des symptômes parmi les suivants : toux – fièvre – trouble respiratoire ou symptôme de grippe, gastro et rhume?

Question 2 : Est-ce que vous ou un membre de votre famille demeurant à la même adresse a été visé par un avis de la santé publique?

Question 3 : Revenez vous d'un voyage à l'extérieur du pays dans les deux dernières semaines ou avez-vous été en contact avec une personne qui revient de voyage dans les 14 derniers jours?

Question 4 : Plus de 70 ans votre état de santé pourrait amener à des complications si COVID.

NOM	Question1		Question2		Question3		Question4		Signature
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	

Faire signés un engagement de respecter les règles du Théâtre.

Dégager le Théâtre de tout responsabilité du Covid-19 aux seins des membres.

Obligations légales

Les obligations légales en santé et sécurité du travail, autant pour l'employeur que pour les travailleurs et travailleuses, doivent être appliquées dans le contexte de la COVID-19. En voici un résumé.

Employeur L'employeur a l'obligation de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs. La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) exige que

l’employeur prenne toutes les mesures nécessaires pour y parvenir (article 51). Pour ce faire, il doit, entre autres, mettre en œuvre des méthodes d’identification, de correction et de contrôle des risques. Dans le contexte de la COVID-19, l’employeur doit s’assurer que les mesures de prévention habituellement mises en œuvre sont toujours adaptées. Sinon, il doit les modifier pour protéger les travailleuses et les travailleurs contre les risques de contamination.

L’employeur doit également les informer sur les risques liés à leur travail, y compris ceux liés à la COVID-19. Il doit également leur assurer la formation, la supervision et l’entraînement appropriés afin que tous aient l’habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui leur est confié.

Travailleuse et travailleur Chaque travailleuse ou travailleur a l’obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l’intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail (article 49 de la LSST). Pour ce faire, il doit respecter les règles et les mesures mises en application dans le contexte de la COVID-19, au même titre que les autres règles appliquées dans le milieu de travail. La travailleuse ou le travailleur doit aussi participer à l’identification et à l’élimination des risques. S’il voit des risques ou s’il a des suggestions à cet égard, il doit en faire part au comité de santé et de sécurité (s’il y en a un), à son supérieur ou à un représentant de l’employeur

Théâtre St-Bruno Players

Minutes of the special Meeting of the Board of Directors held on Thursday September 24 at 13:30 via Zoom

Present: Claire-Andrée Lavoie, Francine Cormier, Claude Poitras, William Gubbe, Bernard Belzile, Dave Maynard, John Cochrane and Jocelyne Miller. Bernard Belzile left at 14:40 (power failure)

1. Opening of the meeting and verification of the quorum: Meeting began at 13:31 with the quorum attained.

2. Reading and adoption of the agenda:

CA-20200924-01

It is moved by Claude Poitras and seconded by Bernard Belzile to accept the agenda by adding to varia 12.1 insurance, 12.2 response to the side, 12.3 city policy 12.4 extension of membership.

Unanimously accepted

3. Reading and acceptance of the minutes of the July 16, 2020 Executive meeting.

CA-20200924-02

It is moved by Francine Cormier and seconded by Claude Poitras, to accept the minutes of the Executive meeting of July 16, 2020 by modifying point 7: '' following a discussion, the piece will be postponed and not just the suggestion will be withdrawn ''.

Accepted unanimously.

4. Follow-up

4.1 website: Bernard Belzile, Dave Maynard and Jocelyne Belley have met. Dave Maynard tells us what has been done so far. A lot of work has been done for the English section and Jocelyne Belley will work with him on the development of the French section. He will send us the link. The members are expressing themselves very positively on this presentation, we find it a very nice job, interesting and we congratulate Dave Maynard.

4.2 fall project: The anglophone section will present 3 plays (October, November and one for Christmas. The first presentation will be without images but the two that follow will have a video element. Dave Maynard offers to help French speakers with this technology. He recommends pieces of 30 minutes or less to keep the audience interested.

Bernard, and the artistic committee completed a survey of francophones members and there is not much interest. Some are ready to get involved but have no specific plan. There is an interest in reading but no one to organize them. So nothing planned for the fall. We want to finish the training, but we have to see with the trainer and the possibility of having a room. Alain Doris will contact the trainer and John Cochrane will check the possibilities of a larger room. It is suggested to do a Zoom meeting for everyone to get members involved.

4.3 Virtual Show Advertising: Sponsorship sales at the start of the shows have started but there are no sponsorships so far. The requests continue.

5. Change of logo: By update the troupe's website, it could be interesting to change our logo to make it more current and dynamic. Dave Maynard will be responsible for launching the competition.

CA-20200924-03

It is moved by Bernard Belzile and seconded by Dave Maynard to launch a contest to change our logo. The Executive Committee will judge the winner.

Accepted unanimously

6. Deconfinement regulation to be put in the minutes: In order to respect the rules of public health security and to protect the board of directors from any prosecution, a declaration will be signed by the members who met on behalf of the TSBP. Claire-Andrée will prepare the documents and see to the follow-up. (attached document, to be reviewed in the follow-up to the next meeting)

CA-20200924-04

It is moved by Claude Poitras and seconded by Claire-Andrée Lavoie to have the attached document signed by the people who will meet physically within the framework of a TSBP activity, to provide an attendance sheet with telephone numbers and to publish the cleaning procedures.

Accepted unanimously.

7. Purchase request for visors, masks, disinfectants and wipes:

CA-20200924-05

Moved by Claude Poitras and seconded by Dave Maynard to purchase ten visors, a box of masks, disinfectant and wipes for the next physical encounter.

Accepted unanimously.

8. Children's play project. Apply again to the Caisse Populaire for October 2020:

CA-20200924-06

It is moved by Claire-Andrée Lavoie and seconded by Claude Poitras to apply to the Caisse Populaire to finance the children's play which would be presented in the fall of 2021.

Accepted unanimously

9. Clean-up in props: Claire-Andrée will do the clean-up and inventory of props with Patricia Darlington, respecting the sanitary rules. Claude will change the lock code at the Community Center.

10. Annual General meeting, (December 2020 via Zoom or August 2021):

CA-20200924-07

It is moved by John Cochrane and seconded by Francine Cormier to do a general meeting via Zoom at the beginning of December. An electronic vote will be organized for November 15 for board positions. The call for candidates will be for October 31. It is proposed to ask Jean Larose to act as presiding officer. The general meeting will take place on December 7 at 7:30 p.m.

Accepted unanimously

Claire-Andrée will create the agenda and contact Jean Larose and John will send the procedure and the invitation to the members.

11. Approval of financial statements:

CA-20200924-08

Moved by John Cochrane and seconded by Jocelyne Miller to provisionally approve the financial statements. John Cochrane will send us the final report and official approval will be by email.

Accepted unanimously

12. Varia :

12.1 Insurance: Insurance has been renewed.

12.2 Reply to Les Versants: in response to their survey, they will be told that their newspaper is important in keeping our public informed about our activities.

12.4 Extension of memberships:

CA-20200924-08

Moved by John Cochrane and seconded by Francine Cormier to extend memberships until June 30, 2021.

Accepted unanimously

10. Date of the next meeting: November 16 at 13:30 via Zoom

10. End of the meeting: 16:14

_____	_____
Claire-Andrée Lavoie	Jocelyne Miller
President	Secretary

ANNEXE

NEW COVID-19 REGULATIONS AND DEFINITION GUIDE

ST-BRUNO PLAYERS THEATER, MARCEL DULUDE CENTER, MONTARVILLE SCHOOL AND COMMUNITY CENTER.

Anyone showing symptoms of COVID-19 is informed of their obligation to cease participation in audiovisual production activities until they are able to resume them in accordance with established health standards;

Producers, workers or artists who test positive for COVID-19 after attending one or more audiovisual production sites must notify those responsible according to the instructions received from the General Directorate of Public Health;

Anyone who begins to experience symptoms in the workplace should be isolated in a room or other place away from others and wear a procedural mask. The symptomatic person and all persons who have been in close contact with them should call 1 877 644-4545 for instructions from the General Directorate of Public Health;

Important to have a person responsible for the control in the event of contagion: Questionnaires to be signed by each member during each meeting in person.

The EC should simply mention that the requirements of this government text, as well as any changes and updates that may follow, the obligation to be applied at all times.

The need to sign a health declaration document should be done if our insurance deems it appropriate.

General

1: Posters installed reminding hand hygiene, respiratory etiquette and distancing.

2: Anyone showing symptoms of COVID-19 is required to cease participation.

3: Keep 2 meters distance at all times between workers or artists.

4: Avoided handshakes and braces

5: Bring your water bottle (identified).

6: We will provide the masks, glasses and visors for the workers and artists within 2 meters.

7: Physical barrier or visor between different workstations (cash desks, cloakroom, stage control, sound and lighting).

Ticket office and Reception

1: Posters installed reminding hand hygiene, respiratory etiquette and distancing.

2: Modify the schedule and add personnel for the entrances and exits to the hall for the spectators.

3: Make a single direction of traffic to avoid people crossing each other.

4: Marking on the ground for cash register, cloakroom and toilets.

5: Physical barrier or visor, mask and must wash hands frequently and put on gloves.

Rehearsals

1: Posters installed reminding hand hygiene, respiratory etiquette and distancing.

2: distance of 2 meters, visor and mask up to the chin if less than 2 meters

3: Physical contact to be avoided.

4: Clean tables and chairs before and after accessories after each use.

5: The theater will provide the hand cleanser and gel for each practice.

6: Traffic and interactions between people are limited.

Performances

1: Limit the number of equipment, objects or accessories. Accessories and equipment must be cleaned and disinfected before and after use

2: Physical barrier or visor between different workstations (cash desks, cloakroom, stage control, sound and lighting).

3: Reduce the number of workers to move the objects.

4: Microphones, headsets, technical equipment or shared musical instruments are disinfected after each use.

5: Workers and artists who have to handle sets, equipment, objects or props should wash their hands frequently.

6: For the actor's table provide individual portions. (Lunch boxes)

7: Every person who has a visor or physical barrier should clean it before and after use.

Dressing Rooms

1: Limit the number of people in the rooms.

2: Clean its space after each use.

3: Disposable tissues.

4: Each actor uses his/her own makeup products.

Measures for costumes

1: New clothes should be washed or left aside 3 hours before trying on.

2: Fittings are done in isolated spaces and the smallest number of people.

3: Clothing or costumes that have been tried on are washed with water or steamed or left aside for 3 hours.

4: Dressmakers, costume designers and artists who must handle clothes should wash their hands frequently.

5: Masks, visors and goggles are provided to staff for less than 2 meters.

6: Clothing or costumes must be kept in identified plastic covers.

7: The costume manager takes all the clothes back in a plastic bag at the end of the presentations for dry cleaning.

Community Center Workshop

1: Posters installed reminding hand hygiene, respiratory etiquette and distancing.

2: Number of people limited.

3: Cleaning of tools after use.

4: Wear gloves for research and transport.

5: The theater will provide the masks, disinfectant cleanser, wipes and hand gel.

COMPLETE THE FOLLOWING QUESTIONNAIRE BY ANSWERING AN X YES OR NO TO THE 4 QUESTIONS

Question 1: Do you have any of the following symptoms: cough - fever - trouble breathing or symptom of the flu, gastroenteritis and cold?

Question 2: Have you or a member of your family living at the same address been subject to a public health notice?

Question 3: Have you returned from a trip outside the country in the past two weeks or have you been in contact with someone who has returned from a trip in the past 14 days?

Question 4: Over the age of 70, your state of health could lead to complications if COVID.

NAME	Question1		Question2		Question3		Question4		Signature
	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	

Sign and pledge to respect the rules of the Theater.

Release the Theater from any responsibility for the Covid-19 to the members.

Legal obligations

Legal obligations in occupational health and safety, for both the employer and workers, must be applied in the context of COVID-19. Here is a summary.

Employer: The employer has an obligation to protect the health and ensure the safety and physical well-being of his workers. The Act respecting occupational health and safety (LSST) requires that the employer takes all the necessary measures to achieve this (Article 51). To do this, he must, among other things, implement methods of identification, correction and control of risks. In the context of COVID-19, the employer must ensure that the preventive measures usually implemented are still appropriate. Otherwise, he must modify them to protect workers against the risk of contamination.

The employer must also inform them about the risks associated with their work, including those related to COVID-19. It must also provide them with the appropriate training, supervision and training so that all have the skills and knowledge required to safely perform the work assigned to them.

Workers: Each worker has the obligation to take the necessary measures to protect his or her health, safety or physical well-being, and to ensure that they do not endanger the health, safety or physical well-being of other persons. that are in the workplace (article 49 of the LSST). To do this, he must comply with the rules and measures implemented in the context of COVID-19, in the same way as other rules applied in the workplace. The worker must also participate in the identification and elimination of risks. If he sees any risks or has any suggestions in this regard, he should report them to the health and safety committee (if there is one), to his supervisor or to a representative of the employer